

MAIRIE DE DRAGUIGNAN
SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES
Centre J. Collomp – 1^{er} étage – Rue Georges Cisson

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC
Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi : 8H00 - 17H00
Vendredi sur RDV uniquement
Contact @ : affaires.scolaires@ville-draguignan.fr

RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2025
MODALITES D'INSCRIPTIONS DES ENFANTS (Petite Section et CP)

- ▶ Les pré-inscriptions scolaires des enfants **nés en 2022** débuteront le **3 février 2025** et se termineront le **31 mars 2025** ;
- ▶ Les pré-inscriptions scolaires des enfants entrant au **CP** en septembre 2025 débuteront le **3 mars 2025** et se termineront le **31 mars 2025** ;

Les inscriptions pourront se faire au service affaires scolaires ou par courriel (**affaires.scolaires@ville-draguignan.fr**), en adressant les pièces justificatives ci-dessous :

- livret de famille
- fiche de renseignements (imprimé à télécharger sur <https://www.ville-draguignan.fr/mes-demarches/education/inscriptions-scolaires/>)
- justificatif de domicile sur Draguignan au nom des parents (attestation assurance habitation, facture électricité, de moins de 3 mois)
- en cas de séparation, un jugement de garde de l'enfant, à défaut, une attestation sur l'honneur des deux parents (imprimé à télécharger sur <https://www.ville-draguignan.fr/mes-demarches/education/inscriptions-scolaires/>)

ATTENTION : l'inscription scolaire ne vaut pas inscription au service de restauration ni périscolaire. Pour cela s'adresser au service Guichet familles :

guichet.familles@ville-draguignan.fr

TOUTE PRE-INSCRIPTION HORS DELAI SERA MISE EN LISTE D'ATTENTE

▶ Par ailleurs, le recensement des enfants **nés du 1^{er} janvier au 31 août 2023** débutera le **15 janvier** et se terminera le **14 février 2025**. Ce recensement est obligatoire.

Pour information :

Les demandes de changement d'école doivent être motivées et présentées avant le 30 avril 2025.